

Décision 06-D-25 du 28 juillet 2006

relative à des pratiques relevées à l'occasion
de la restauration du patrimoine campanaire
de la cathédrale de Rouen

Posted on: 16 octobre 2006 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Bodet, Paccard, Cornille Havard, Biard
Roy

Lire

le texte intégral de la décision

141.22 Ko